

Compte rendu de la réunion du 09/02/2024 avec Marc Chaigne.

1. Avancement du dossier du port

Le seul élément manquant dans les études préalables est d'une part le dossier de modélisation de l'agitation dans le port et d'autre part l'étude du dimensionnement du ponton brise clapot et de son effet sur l'agitation. Compte tenu de l'avis favorable émis par la DREAL sur le dossier soumis, ces modélisations peuvent maintenant être initiées.

Cette modélisation devait être lancée en fin d'année 2023, mais le chiffrage de la société sollicitée n'est parvenu que le 06/02/2024. Son montant de pratiquement 29000€ doit être financé dans le cadre du budget annexe du port.

La société (bureau d'études) concernée pensait que cette étude ferait l'objet d'un appel d'offre. En fait, Marc Chaigne considère que l'appel d'offre avait déjà été fait en 2019 et donc n'a sollicité que cette société, qui avait alors été retenue, pour une mise à jour du devis (il y en a très peu capables de faire ce genre de modélisation).

Ensuite, resteront à faire l'avant-projet et l'appel d'offre correspondant pour les travaux d'aménagement proprement dits, éléments nécessaires à la présentation en commission des sites.

Marc Chaigne regrette que son état de santé ne lui ait pas permis de suivre de plus près ces dossiers. Il pense que le fait que Rivedoux soit un « petit port » ne favorise pas le traitement rapide des travaux par les sociétés sollicitées (OTEIS en particulier). Son état de santé s'étant amélioré, il envisage de maintenir la pression, son objectif restant que ces travaux soient terminés à la fin du mandat communal actuel.

Compte tenu du reste à faire, l'échéancier prévu maintenant serait un dévasage plutôt en fin 2024 pour la réalisation des gros travaux en 2025.

2. ZMEL côte sud

2 sociétés sont concernées :

D'une part CREOCEAN qui avait déjà réalisé les études règlementaires à ce sujet pour le dossier présenté en 2011.

Et d'autre part la société WINCH qui serait chargée de la mise en place proprement dite.

Une analyse du besoin a été réalisée d'une part par la mairie au moyen de la caméra disposée sur le poste de secours de la plage sud, et d'autre part par le département et les personnels du Parc Naturel Marin.

Lors des premiers contacts avec la DDTM, le besoin avait été estimé à 80 mouillages.

Suite aux analyses évoquées ci-dessus, il semble que le maximum de mouillages sauvages « permanents » constaté se situe plutôt aux alentours de 30 bateaux en pleine saison, non compris

bien sûr les mouillages forains à la journée ou pour 2 jours. Si on prend en compte ces derniers, on se situe plutôt à 100 mouillages.

De façon à prendre en compte un « appel d'air » du fait de la création de la ZMEL, le scénario actuel vise en fait 40 à 50 mouillages sur 2 zones, une entre le pas de la Fontaine et la zone de baignade, et l'autre au-delà de l'école de voile, à l'est de celle-ci.

Le projet qui doit être soumis à M. Galloux responsable de la DDTM de la Charente Maritime comporterait donc 50 emplacements, et inclurait les 5 ou 6 mouillages départementaux actuels qui viennent d'être remis en état.

Les mouillages ne seraient plus disposés en ligne comme cela avait été le cas lors de la présentation de 2011, ce qui avait fait réagir négativement la DREAL à l'époque, mais en grappes, de façon assez analogue à ce qui a été réalisé à Sainte Marie.

Il a été convenu que ce serait la DDTM qui ferait la présentation à la DREAL.

3. Parking à annexes côte sud.

Marc Chaigne est tout à fait opposé à notre proposition à l'heure actuelle pour les raisons suivantes :

- Ce point doit faire partie du dossier global ZMEL et il serait donc malvenu de prendre de l'avance de ce point de vue sur la présentation du dossier, d'autant plus que la DDTM suit de près l'aménagement de cette côte sud. Il semble qu'un représentant de la DDTM, M. Evin, passe régulièrement à Rivedoux et ne manquerait pas de faire remonter la situation à son supérieur.
- D'autre part la société Phytolab a été contactée pour établir un dossier de réhabilitation de la côte sud.

4. 5ème filière côte nord

Le chiffrage de la société le Scaphandre se monte à 5000€ pour la mise en place de cette 5^{ème} filière.

Ce montant doit être pris en compte également dans le budget annexe du port qui doit être équilibré. Il est donc indispensable que les perspectives d'occupation de cette filière soit bonnes. Guylène Boyer devait faire le point avec Marc Chaigne sur ces perspectives, et une décision devait être prise vendredi 9 après midi. (J'ai prévu d'assister à la prochaine réunion du conseil municipal prévue le jeudi 15, conseil consacré à l'adoption des différents budgets de la commune).

Comme l'année passée, nous ne pouvons que conseiller aux personnes intéressées de se faire connaître au plus tôt auprès de la mairie.

5. Fête de la mer

Lors de notre dernière réunion de bureau, nous avons évoqué celle-ci et en particulier sa date : le 7/07/2024 la marée sera basse vers midi. Il nous semblait donc difficile de programmer des activités dans le port pour cette fête. J'ai envoyé un message au service « évènementiel » de la mairie de

Rivedoux pour proposer de déplacer cette fête soit le 30 juin, soit le 28 juillet, dates auxquelles la marée nous semblait plus favorable.

En fait, comme il s'agit d'une fête de la mer et des littoraux à l'initiative du ministère, et compte tenu des difficultés de circulation engendrées les années précédentes à proximité du port, la mairie a décidé d'organiser la fête sur l'esplanade.

Il nous sera cependant demandé de décorer comme l'année précédente le port et les bateaux puisque ceux-ci sont visibles de l'esplanade.

A nous de trouver quelles animations nous pourrions proposer, par exemple sur la plage à proximité de l'esplanade.

Une réunion est prévue avec la mairie, organisée par Mme Ferré, début mars.

6. Promenade Porsain

Les travaux qui auraient dû se dérouler cet hiver n'ont pas commencé. Marc Chaigne pense qu'ils seront donc en grande partie décalés à l'automne prochain.

Le rédacteur : P.POTIER